



COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION MEDIATION

Procès-verbal N°3 Réunion du 04 octobre 2018

Animateur : M. Antonio CARRETO

Présents : Mme POLICON Marie-Thérèse, MM. Robert CHONCHON, Jean Pierre MAGGI (CD), Michel COUFFIN, Maurice SAINT ALBIN, Louis LEFEUVRE

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

MATCHS « CLASSE SENSIBLE »

FONTENAY US / CHOISY AS Match de championnat U17 D1.C du 21/10/2018

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR.

La commission :

-Prend connaissance de la demande transmise par le club de CHOISY AS.

-Demande au club recevant de mettre en place tout dispositif qu'il juge utile, afin que cette rencontre se déroule dans les conditions les meilleurs.

-Transmet ce dossier «match sensible» au secrétariat du District du Val de Marne de Football pour la désignation :

- **1 arbitre officiel à la charge du club recevant.**
- **2 arbitres assistants à la charge du club visiteur.**
- **1 délégué officiel à la charge du club requérant (club visiteur).**

Match classé sensible

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : Sur convocation.